

# 1914, Institutrices et instituteurs mobilisés contre la grande boucherie

(Article de Jacques Moisan pour le site de l'Union Départementale de la cgt-FO 44 - <http://force-ouvriere44.fr/>)

”

**« Ma politique étrangère et ma politique intérieure, c'est tout un. Politique intérieure, je fais la guerre ; politique extérieure, je fais toujours la guerre ». Clémenceau, mars 1918.**

Alors que les plans de guerre s'affichent toujours plus ouvertement – devant l'Assemblée nationale et le sénat, certains chefs militaires fixent l'échéance à « trois ou quatre ans » –voici le moment de revenir brièvement sur la résistance de la FNSI (1) la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et institutrices aux plans de guerre des « élites ». Cette fédération était adhérente de la CGT.

1914 : notre confédération était coupée en deux.

Il y avait ceux qui, piétinant leur mandat, se soumettaient aux propagandes chauvines, xénophobes et racistes des capitalistes partisans de l'union sacrée. La guerre était pour le business une « opportunité », déjà ... tout avait commencé par l'embrigadement de la jeunesse avec la funeste loi des trois ans. Trois ans donnés à l'armée quand l'espérance moyenne de vie était d'environ cinquante ans ...

Et ceux qui résistaient et continuaient *contre vents et marées* de défendre les revendications spécifiques des classes exploitées. Ceux du « parti de l'étranger ... »

Parmi les résistantes et résistants, beaucoup militaient à la FNSI. Pierre Monatte a pu écrire après-guerre : « la FNSI a été la seule fédération restée fidèle à l'internationale ouvrière ».

Il faut quand même dire que la fédération de la métallurgie avait elle aussi conservé une orientation syndicale, revendicative

Un instituteur au village d'Aisne en Charente écrit : « La première impression fut pour tout le monde une profonde stupéfaction, car personne ne croyait la guerre possible ». (Cité par Julien Théry dans : « En finir avec les idées fausses sur l'histoire de France »).



*Le KAISER. Dans le rôle de l'unique coupable. Comme les chefs de guerre de France ou de Grande-Bretagne, il prétend : « C'est la guerre, je ne connais plus de partis, je ne connais que les Allemands ». Poincaré-la-guerre ne dit rien d'autre : « À cette heure, il n'y a plus de partis, il y a la France éternelle ... ».*

## Membres de la CGT

Militantes au nom de la classe ouvrière, les institutrices (la très grande majorité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont des femmes), savent que leurs camarades de l'industrie subissent de plein fouet les conséquences « des contraintes de la guerre ».

En voici un exemple parmi beaucoup d'autres :

Les patrons de la couture décident de réduire les salaires de 50 %.

Aux protestations légitimes, les parasites capitalistes du secteur opposent : *Que voulez-vous y faire ? C'est la guerre. La patrie a le droit, le devoir de se défendre ... et vous, vous avez le devoir d'obtempérer.*

Les capitalistes allemands tiennent le même discours à « leurs » ouvrières. Évidemment.

## Document.

Christophe Chiclet, journaliste à l'inFO militante publie le 5 janvier 2019 ce rappel opportun : « La grève malgré la guerre » :

Avec les lois d'exception, les grèves peuvent conduire ceux qui les suivent directement au front, en première ligne, ou en forteresse. Pourtant, venant de la base, elles vont se multiplier dans toute l'Europe, surtout à partir de 1917. Pendant toute la durée du conflit, on en dénombre 1500 en Allemagne, 1 800 en France, 2 200 en Italie, 3 200 en Grande-Bretagne, mais il y aura aussi des grèves insurrectionnelles en Grèce en août 1916 et en Autriche-Hongrie en janvier 1918 ».

**Alfred Rosmer a expliqué tout cela, dans le détail. Cf. cette brève note de lecture :**

« Toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière » ...

<http://force-ouvriere44.fr/les-syndicats-et-la-guerre-juillet-1916-7/>

## **Sacré Adolphe !**

Le ministre de la Guerre membre du parti Radical Adolphe Messimy menace de « zigouiller » les réfractaires de la CGT ou de les envoyer au front, « en 1re ligne », comme les troupes coloniales, pour en être « débarrassé ». Messimy comme Mangin veut beaucoup de chair à canon noire ... ou, à défaut, arabe, musulmane comme ils disent.



C'est un homme d'ORDRE, peut-être un peu bas du front. Il déclare : « Que ces gens-là (les syndicalistes) ne s'imaginent pas qu'ils seront simplement enfermés en prison. Il faut qu'ils sachent que nous les enverrons en première ligne de feu. S'ils ne marchent pas, eh bien, ils recevront des balles par devant et par derrière. Après quoi, nous en serons débarrassés ». Face à de tels énergumènes, pour les neutraliser, une seule méthode, celle de l'organisation au plan international des résistants au désordre barbare. C'était vrai hier, évidemment, ça l'est, plus que jamais aujourd'hui.

## **Une minorité pacifiste**

Cette minorité n'accepte pas de faire porter la responsabilité de la guerre aux principales victimes, les travailleurs. En effet le 1er août 1914, une résolution de la direction confédérale de la CGT accusait : « (...) Nous devons le dire à ce moment suprême, que le prolétariat n'a pas unanimement compris tout ce qu'il fallait d'efforts continus pour préserver l'humanité de l'horreur d'une guerre... » autrement dit, ce serait « la responsabilité collective » du prolétariat ...

En août 1916, la Fédération publie une résolution qui affirme :

« La FNSI ne fait pas semblant de croire que la guerre date du 4 août 1914 (2) ; et qu'avant il n'y avait rien : pas de question balkanique, pas de convoitises russes sur les détroits (et pas seulement russes !), pas d'impérialisme anglais... pas de Maroc (3)... rien. (...) Il est primordial d'établir les responsabilités du conflit afin de détruire la légende du droit à la guerre, de la guerre civilisatrice ... »

Les instituteurs Marie et François Mayoux rédigent une brochure antiguerre. On y lit ceci :

« Ce que nous n'avons jamais accepté, ce que nous n'accepterons jamais, ce que nous repoussons du pied avec une répugnance méprisante, c'est cette prétention du gouvernement de la République à nous transformer en agents politiques de la plus basse espèce, en propagandistes anti boches qu'on voudrait nous voir jouer, en missionnaires de la haine la plus aveugle, enfin en bourreurs de crânes à l'usage de nos propres élèves ».



Couturières en grève à Paris en 1917.

## Climat hystérique

Dès avant-guerre, les cercles dirigeants de l'armée rêvaient de revanche. C'est de Gaulle qui en parle le mieux. Dans ses « *Mémoires de guerre* », il confesse :

« *Quand j'entrai dans l'armée (en 1908, date de son arrivée à Saint Cyr) l'armée française était une des plus grandes choses du monde. Sous les critiques et les outrages qui lui étaient prodigués, elle sentait venir avec sérénité et même avec une certaine espérance les jours où tout dépendrait d'elle* ».

Avec une certaine espérance...

Parmi ceux qui se livraient aux « outrages », il y avait la CGT. L'historien Michel Pierre écrit dans : « *Le temps des bagnes* » :

« *Le ministre Adolphe Messimy, ministre de la Guerre et des colonies de juin 1911 à janvier 1914 dénonce la campagne selon lui anti patriotique et antimilitariste menée par la CGT et l'œuvre néfaste du sou du soldat. Créé par la CGT en 1900, ce fonds géré par le syndicat et alimenté par des dons sert à aider matériellement les jeunes syndiqués et plus généralement les conscrits ouvriers lors de leur service militaire* »... Ceci à une époque où la CGT ne se préoccupait pas d'assurer la « stabilité » des régimes en place.

Les campagnes syndicales de la CGT trouvaient un relais à l'Assemblée : « *Nombre de députés issus des élections législatives de 1910 revendiquent un patriotisme cocardier qui, à part une minorité de socialistes de la SFIO – 75 députés sur 588 – les conduit à renforcer un certain nombre de mesures répressives* » (Michel Pierre, p. 345).

## La guerre déclenchée

Le 3 novembre 1915, le général Pétain déclara à Poincaré, président d'une curieuse république :

« *Quand les Romains se trouvaient engagés dans une guerre difficile, ils nommaient un dictateur et suspendaient les garanties constitutionnelles.* » Et Maurras (nostalgique de la monarchie, chef d'extrême droite) proposa « un dictateur unique, un podestat ou lieutenant général, choisi de préférence dans l'Armée. »

Quant à Benoît XV, fraîchement bombardé pape, il s'inquiète de ce que « coule le sang des chrétiens ». (Source : Vatican News).

Pour la guerre, droite extrême et droite plus classique se rejoignent ... mais pas seulement ceux-là ...



*Chair à canon déportée volontaire d'Afrique. Benoît XV peut respirer ; le sang qui coule n'est pas chrétien, et même s'il l'est, il n'a pas la bonne couleur.*

## Les éternels domestiques de « gauche » des fauteurs de guerre

On ne peut pas tous les citer.

Un certain Viviani, co-fondateur du journal L'Humanité et président du Conseil les premières années de boucherie, a poussé loin le curseur du cynisme. En août 1914, il lance un appel « aux femmes françaises » qui proclame fièrement :

*« Debout femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ ceux qui sont sur les champs de bataille ! Debout, à l'action, au labeur ! Il y aura de la gloire pour tout le monde ! ».*

Dans l'ignoble, son compère ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, successeur de Messimy, en rajoute :

*« Il n'y a plus de droit ouvrier, plus de lois sociales, il n'y a que la guerre ».*

Comme ça, c'est clair.

Dans le genre, le sinistre Clémenceau (4) rivalise de bêtise... On pourrait poursuivre.

Malgré les invectives, les provocations, les menaces, la répression, les adhérents de la FNSI tiennent bon. C'est pour cela que les livres d'histoire les ignorent. C'est pourquoi nous nous revendiquons de leur combat.

En juin aura lieu à Londres un second meeting contre la guerre, après celui de Paris, le 5 octobre dernier. Ce sera une étape importante dans le regroupement des forces anti barbarie, pour la paix, mais pas celle des cimetières, contre tous les génocides, y compris ceux des « démocraties » ...

### **Il faudrait citer des dizaines de militants ouvriers syndicalistes qui ont su résister**

Tous ne sont pas partis « la fleur au fusil » selon une légende tenace.

Beaucoup ont déjà en 1914 une longue et solide expérience. Rappelons pour mémoire qu'après la catastrophe de Courrières en 1906, le président du Conseil, Clémenceau, mobilise 20 000 hommes de troupe prêts à réprimer toute révolte ou même début de révolution. Il décrète l'état de siège. C'est la guerre des classes.

Les cheminots, les postiers, les ouvriers du bâtiment se battent, souvent au sens figuré comme au sens propre, pour faire valoir leurs revendications.

Nos camarades instituteurs n'imaginaient pas une seconde, être syndiqués à l'écart, en dehors de l'organisation ouvrière confédérée, la CGT.

Ce n'était pas l'avis du ministre de l'Instruction publique, Théodore Steeg, qui déclare le 6 octobre 1911 à Savenay : « *il n'y a pas de point commun entre les instituteurs et les ouvriers* ». L'individu a été ministre de l'Intérieur et des colonies ... et cerise sur le gâteau, Gouverneur général en Algérie.

Les instituteurs CGT des départements : du Morbihan, Saône-et-Loire, Finistère, Ardèche, Loire, Rhône, Bouches-du-Rhône, Maine-et-Loire, notamment, subissent la répression de l'appareil d'État, mais ils ne cèdent pas. (Source : Paul Louis, Le syndicalisme français, du congrès d'Amiens (1906) à celui de Saint-Étienne (1922) ».

Pour en savoir plus, et même à peu près tout, se référer à : « *Le syndicalisme dans l'enseignement* », trois tomes ; des origines à 1935.

### **Gabrielle Bouët**



Institutrice en Maine-et-Loire, elle a constitué le syndicat des instituteurs de la CGT. Elle se distingue de la thèse de la famille Mayou qui regrette « l'adhésion de la Fédération à Zimmerwald ». Gabrielle Bouët est convaincue de la nécessité, de l'obligation, ne serait-ce que par souci d'efficacité, de rassembler toutes les forces ouvrières au plan international.

Elle écrit en 1916 : « *Le plus grand mal, la plus grande iniquité, la suprême injustice, c'est la continuation des massacres de travailleurs par d'autres travailleurs ... Il faut agir dans le sens de Zimmerwald pour la paix immédiate* ».

Gabrielle Bouët ne fait pas partie de ces « pacifistes » très particuliers, pacifistes en temps de paix, mais ardents belliqueux en temps de guerre.

Elle a milité avec Auguste Georget, instituteur à Trélazé, un autre pilier du syndicalisme ouvrier en Maine-et-Loire. Il est mort sur le front en 1915, victime de la politique criminelle des capitalistes et de leurs subsidiaires « socialistes ».

## Ismaël Audoye

Instituteur, trésorier de la Fédération des syndicats (1908-1910), fondateur de L'École Émancipée.

En 1904, il est un des fondateurs de la section « L'Émancipation de l'Instituteur » des Bouches-du-Rhône qui se transforme en syndicat. En décembre 1906, la Fédération des Bouches-du-Rhône du prolétariat de l'État, du département, des communes et des services publics est déclarée, il en est élu secrétaire adjoint.

En avril 1908, quand le syndicat de la Seine demande que le siège de la Fédération soit mis en province, Marseille se propose : il entre au bureau fédéral, trésorier. Il émet l'idée d'une coopérative d'édition, idée adoptée par le conseil, pour la création d'une revue hebdomadaire, *L'École émancipée* (octobre 1910). Lorsque, en septembre 1912, le gouvernement lance l'ordre de dissolution des syndicats d'instituteurs, il signe le télégramme : « *Marseille résiste. Tenez-bon* » envoyé à tous les groupes d'instituteurs fédérés.

De 1914 à 1918, il est « anti guerrier, zimmerwaldien ». En 1918, il est Secrétaire de l'UD-CGT (Congrès d'Arles). Sur sa proposition, en août 1919, la Fédération des syndicats d'instituteurs se transforme en Fédération de l'Enseignement de tous degrés. « Fusionniste », il fonde un « syndicat général » et, mis en minorité (1921) dans la direction fédérale, il abandonne la direction de la revue puis, en août 1923, son syndicat général de Marseille, se sépare définitivement de l'organisation centrale. Il meurt un an plus tard.

## Pierre Monatte (1881-1960)



Membre de la direction nationale de la CGT, fondateur en 1909 du journal de la Confédération, la Vie Ouvrière, il écrit : « nous n'avons ni catéchisme ni sermon à offrir ». Il milite aux côtés d'Alphonse Merrheim, de la fédération de la métallurgie et d'Alfred Rosmer, tous les deux hostiles à toutes formes d'union nationale en temps de « paix » comme en temps de guerre.

En décembre 1914 pour bien marquer son opposition absolue à la politique de soumission de nombre de dirigeants confédéraux, il démissionne de la direction nationale.

Monatte s'oppose aux « socialistes » officiels tous engagés dans la défense de la stabilité du capitalisme français, donc, de son Empire.

En 1914, Monatte est resté fidèle aux principes constitutifs de notre CGT en plaçant les intérêts des classes exploitées au-dessus de la subordination aux bellicistes (souvent de salon), des chauvins, des faux socialistes.

- (1) La FNSI a été constituée en 1905 à une époque où les fonctionnaires étaient privés du droit syndical.
- (2) 4 août 1914 : L'Allemagne envahit la Belgique. L'arc impérialiste intégrant J. Guesde, socialiste en peau de lapin mène sa guerre des classes en France contre ceux qui refusent de se soumettre.
- (3) Maroc, 1912. La France « impériale » et l'Allemagne sont au bord de la guerre. L'enjeu : occuper des positions dirigeantes en Afrique du Nord. Selon les va-t-en-guerre, il y aurait un mauvais impérialisme, celui du Kaiser et une bonne politique coloniale, celle de la « France ». Mais de quelle France parlent-ils ? Certainement pas celle de 1789, ni celle de 1848, ni celle de la Commune ni celle de Jaurès, la nôtre.
- (4) Les fanatiques français de la « guerre juste » s'exprimaient ainsi : « S'il y a une guerre noble entre toutes, c'est la guerre coloniale. Les guerres d'Europe, celles qu'il nous faut au besoin livrer pour la sauvegarde de notre indépendance laissent toujours derrière elles de longues ruines. La guerre coloniale ne laisse derrière elle que la vie et la fécondité ». (Discours officiel prononcé lors de l'inauguration d'un monument édifié à la gloire du général criminel de guerre Lamoricière à Taret en Algérie, en 1910.)
- (5) Pourtant, s'adressant au parti de l'ORDRE colonial, Clémenceau avait déclaré ceci, mais c'était ... 30 ans avant la grande boucherie, en 1885 : « *Combien de crimes atroces effroyables ont été commis au nom de la civilisation ... et c'est un pareil système que vous essayez de justifier en France, la patrie des droits de l'homme !* » Pas une ride.



Caricature parue dans le journal de la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, novembre 2025.

# Un comité pour l'appel aux laïques (1980)

« L'Appel aux laïques » publié en janvier 1980, et autour duquel se constituait en janvier 1981 un Comité national pour la signature de l'Appel aux laïques, a suscité une prise de conscience parmi les laïques. Il mettait l'accent sur les dangers mortels de ce deuxième front d'attaque qui ne vise plus seulement à concurrencer l'école laïque, mais à la détruire de l'intérieur.

## TEXTE DE L'APPEL

« Depuis un siècle, l'école publique arrache à l'ignorance et à l'obscurantisme des générations d'enfants de paysans et d'ouvriers. Elle a promu le développement de la pensée rationnelle, de l'esprit critique, de la tolérance au détriment des fanatismes. De ses bancs sont issus par milliers les cadres du mouvement ouvrier organisé.

Expression d'un régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'école laïque représente un élément essentiel des libertés démocratiques qui permettent la poursuite de l'émancipation de l'humanité.

A l'indignation de tous les laïques, de graves atteintes furent portées à cette laïcité de l'Etat depuis trente ans par les votes des lois Marie, Barangé, Debré et Guermeur qui octroient le versement de fonds publics aux écoles privées.

Aujourd'hui, une offensive encore plus dangereuse menace directement l'école laïque et les enseignants. Sous couvert de participation des usagers à la gestion du service public, il s'agit de transformer les structures de l'école pour la soumettre à l'ingérence des groupes de pression de toutes natures à travers une série de « conseils » (conseil d'école, équipe éducative, conseil de secteur, conseil de l'éducation).

Après l'échec de fait des conseils d'école, rejetés par les enseignants et à la grande majorité des parents, l'offensive obstinée se poursuit par la mise en avant de « l'équipe éducative » dont l'une des attributions serait « l'évaluation permanente » des instituteurs en remplacement du contrôle hiérarchique traditionnel qui, dans toutes les administrations de la fonction publique, doit garantir l'intégrité de l'agent à la fois vis-à-vis des usagers et de l'Etat-employeur.

C'est l'indépendance des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions qui est visée par cette réforme sans précédent, c'est la remise en cause de leurs prérogatives afférentes au statut général de la fonction publique.

Au-delà de l'agression contre les enseignants, c'est la laïcité de l'école que condamne cette entreprise dont l'objectif est la mise en œuvre d'un enseignement imprégné d'idéologie par des « éducateurs » en tutelle.

Les laïques soussignés :

- dénoncent le forfait qui se prépare contre l'école.
- appellent à se mobiliser ceux qui, après avoir combattu les lois scélérates en faveur de l'école confessionnelle, n'acceptent pas qu'aujourd'hui, sous un fallacieux prétexte d'une démocratisation de gestion, l'existence même de l'école laïque soit remise en cause. »

### Comité national pour la signature de l'appel :

**Azoulay** Jeanine, libre penseur (75) - **Azoulay** Maurice, libre penseur (75) - **Barrois** Jean-Pierre, libre penseur (94) - **Blondel** Marc, syndicaliste (région parisienne) - **Bossut** Pierre, enseignant retraité, ancien secrétaire du Comité Départemental d'Action Laïque (75) - **Bolzer** Bernard, responsable syndical (44) - **Boyadjis** Marie-Thérèse, libre penseur (44) - **Chaintron**, libre penseur, responsable syndical (92) - **Duthel** Paul, enseignant retraité, ancien responsable syndical (69) - **Hébert** Alexandre, responsable syndical (44) - **Labrusse** Roger, libre penseur - **Lambert** Pierre, militant de l'Organisation Communiste Internationaliste unifiée (région parisienne) - **Mahé** Serge, militant de l'Union des Anarcho-Syndicalistes (44) - **Prévotel** Marc, responsable syndical (38) - **Saliou** Jacqueline, syndicaliste (44) - **Saliou** Gérard, militant du Parti socialiste (44).

Ils seront rejoints par d'autres militants laïques, responsables syndicaux, libres-penseurs :

**Coudert** J. du Puy-de-Dôme - **Gomez** D. des Alpes Maritimes - **Hirelle** J. de Vendée - **Jenet** C. de Paris - **Marchand** H. de l'Ain - **Planchenault** J. des Hauts-de-Seine - **Salamero** J. de la Gironde et **Validire** J.L. de Paris.

## Une résolution du Comité Confédéral National de la cgt-FO Contre « l'abandon de la laïcité de l'enseignement public » (1983)

Le Comité Confédéral National de la cgt-FORCE OUVRIERE, réuni à PARIS les 12, 13 et 14 janvier 1983, exprime son désaccord à l'égard des projets du Ministre de l'Education Nationale et de ses chargés de mission.

La réorganisation des collèges telle qu'elle est envisagée :

- fera entrer en 6<sup>ème</sup> tous les enfants de 11 ans sans se préoccuper de savoir s'ils ont acquis les éléments fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul ;
- risque d'enfermer les élèves dans une scolarité « en continu » qui ne remédie pas à l'échec scolaire ;
- débouchera sur un curieux « brevet des collèges » qui, loin d'attester d'un niveau déterminé, donnera la photographie indélébile de la situation à laquelle chacun est parvenu à 15 ou 16 ans ;
- repoussera à la fin de scolarité au collège le problème de la sélection mais, à ce terme, les écarts seront tels que cette sélection sera plus sévère.

Ce projet, basé sur la volonté que les enseignants des collèges participent largement à la « socialisation » des enfants, leur confie des rôles tels que celui de « tuteur » qui n'entrent ni dans leur véritable mission ni dans le cadre de la formation qu'ils ont reçue. Le tutorat, en faisant appel à l'affectivité, peut mettre en danger la personnalité même des enfants.

Il aggrave sensiblement leurs conditions de travail en même temps qu'il diminue leurs rémunérations.

Les mesures de décentralisation qui donneront aux collectivités territoriales l'entière responsabilité de la détermination du « réseau » des établissements, de leur construction et de leur équipement soumettront inévitablement les structures scolaires à l'environnement politique et à des groupes de pression locaux.

La gestion tripartite des établissements permettra aux parents et aux personnalités extérieures d'intervenir dans des problèmes d'ordre strictement pédagogique qui ne sont pas de leur compétence. Les programmes nationaux deviendront d'ailleurs illusoire puisque chaque conseil d'établissement aura la possibilité de les « adapter ».

Le « projet d'établissement » qui doit être élaboré par chaque conseil et qui déterminera l'identité de l'établissement,

- détruira l'unicité de l'enseignement public,
- introduira dans tous les établissements publics des activités de caractère spirituel,

intellectuel, culturel ou sportif qui pourront être organisées avec le concours « d'associations » extérieures à l'école.

C'est l'équivalent du « caractère propre » des établissements privés, c'est l'abandon de la laïcité de l'enseignement public.

Dans tous ces changements, essentiellement de caractère structurel, le CCN ne voit guère de mesures propres à améliorer la qualité de l'enseignement. Il redoute au contraire que le report des procédures d'orientation à la fin de la scolarité obligatoire conduise un plus grand nombre de jeunes à quitter le système éducatif sans avoir reçu de formation professionnelle. La réalisation de celle-ci dans une tranche d'âge 16-18 ans ne peut s'admettre que si elle s'accompagne d'importantes mesures sociales, à l'égard des familles et des jeunes, qui permettent à ces derniers de se libérer des contraintes matérielles et financières que beaucoup ne sont pas en mesure de supporter.

Le CCN est favorable à l'intégration des jeunes handicapés dans les structures non spécialisées de l'enseignement. Celle-ci doit néanmoins se faire sans précipitation ni démagogie et s'accompagner de la mise en place des moyens propres, en particulier pour la détection efficace des handicaps dès le plus jeune âge.

La Confédération FORCE OUVRIERE s'est toujours prononcée pour que l'école offre des activités facultatives complémentaires à celles de la classe, sous réserve qu'elles soient conduites par des personnels qualifiés.

Elle affirme sa volonté de peser de tout son poids pour le développement d'un enseignement public permettant à tous les jeunes d'exprimer au mieux leurs aptitudes tout en respectant leurs différences et la diversité de leurs objectifs.

Elle proclame qu'aucun changement positif dans l'Education ne peut s'assortir d'attitudes méprisantes et de brimades à l'égard des enseignants qui exercent un métier rendu de plus en plus difficile par les erreurs multiples successivement commises par les Pouvoirs Publics.

FORCE OUVRIERE n'acceptera pas la « privatisation » des établissements publics d'enseignement, par le biais des pouvoirs démesurés donnés aux conseils d'établissements, même si cela est présenté sous le prétexte de la mise en place d'un « grand service public, laïc, unifié ».

*Résolution adoptée à l'unanimité  
moins trois abstentions.*

## Contre « l'abandon de la laïcité de l'enseignement public »

Le Comité Confédéral National de la C.G.I.-F.O R.C. OUVRIERE réuni à PARIS les 12, 13 et 14 janvier 1983, exprime son désaccord à l'égard des projets du Ministre de l'Éducation Nationale et de ses chargés de mission.

La réorganisation des collèges telle qu'elle est envisagée - fera entrer en 6e tous les enfants de 11 ans sans se préoccuper de savoir s'ils ont acquis les éléments fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul.

- risque d'enfermer les élèves dans une scolarité "en continu" qui ne ramènera pas à l'échec scolaire.

- débouchera sur un cursus "brevet des collèges" qui, loin d'attester d'un niveau déterminé, donnera la photographie indélébile de la situation à laquelle chacun est parvenu à 15 ou 16 ans.

- repoussera à la fin de scolarité au collège le problème de la sélection mais, à ce terme, les écarts seront tels que cette sélection sera plus sévère.

Ce projet, basé sur la volonté que les enseignants des collèges participent largement à la "socialisation" des enfants, leur confie des rôles tels que celui de "tuteur" qui n'entrent ni dans leur véritable mission ni dans le cadre de la formation qu'ils ont reçue. Le tuteur, en faisant appel à l'affectivité, peut mettre en danger la personnalité même des enfants.

Il aggrave sensiblement leurs conditions de travail en même temps qu'il diminue leurs rémunérations.

Les mesures de décentralisation qui donneront aux collectivités territoriales l'entière responsabilité de la détermination du "réseau" des établissements de leur construction et de leur équipement soumettront indubitablement les structures scolaires à l'environnement politique et à des groupes de pression locaux.

La gestion tripartite des établissements permettra aux parents et aux personnalités extérieures d'intervenir dans des problèmes d'ordre strictement pédagogique qui ne sont pas de leur compétence. Les programmes nationaux deviendront d'ailleurs illusoires puisque chaque conseil d'établissement aura la possibilité de les "adapter".

Le "projet d'établissement" qui doit être élaboré par chaque conseil et qui déterminera "l'identité" de l'établissement - détruira l'unicité de l'enseignement public - introduira dans tous les établissements publics des activités de caractère spirituel, intellectuel, culturel ou sportif qui pourront être organisées avec le concours "d'associations" extérieures à l'école.

C'est l'équivalent du "caractère propre" des établissements privés. C'est l'abandon de la laïcité de l'enseignement public.

Dans tous ces changements, essentiellement de caractère structurel, le C.C.N. ne voit guère de mesures propres à améliorer la qualité de l'enseignement. Il redoute au contraire que le report des procédures d'orientation à la fin de la scolarité obligatoire conduise un plus grand nombre de jeunes à quitter le système éducatif sans avoir reçu de formation professionnelle. La réalisation de celle-ci dans une tranche d'âge 16-18 ans ne peut s'admettre que si elle s'accompagne d'importantes mesures sociales. À l'égard des familles et des jeunes, qui permettent à ces derniers de se libérer des contraintes matérielles et financières que beaucoup ne sont pas en mesure de supporter.

Le C.C.N. est favorable à l'intégration des jeunes handicapés dans les structures non spécialisées de l'enseignement. Celle-ci doit néanmoins se faire sans précipitation ni démagogie et s'accompagner de la mise en place des moyens propres, en particulier pour la détection efficace des handicaps dès le plus jeune âge.

La Confédération FORCE OUVRIERE s'est toujours prononcée pour que l'école offre des activités facultatives complémentaires à celles de la classe, sous réserve qu'elles soient conduites par des personnels qualifiés.

Elle affirme sa volonté de peser de tout son poids pour le développement d'un enseignement public permettant à tous les jeunes d'exprimer au mieux leurs aptitudes tout en respectant leurs différences et la diversité de leurs objectifs.

Elle proclame qu'aucun changement positif dans l'éducation ne peut s'associer d'attitudes méprisantes et de brimades à l'égard des enseignants qui exercent un métier rendu de plus en plus difficile par les erreurs multiples successivement commises par les Pouvoirs Publics.

FORCE OUVRIERE n'acceptera pas la "privatisation" des établissements publics d'enseignement; par le biais des pouvoirs délégués donnés aux conseils d'établissements, même si cela est présenté sous le prétexte de la mise en place d'un "grand service public, laïc, unifié".

Résolution adoptée à l'unanimité  
moins trois abstentions.

## **Appel aux Citoyens - Congrès de la Fédération Nationale de la Libre Pensée – Chauny – Août 1984**

La Libre Pensée a toujours affirmé que l'Eglise catholique ne saurait changer : l'actualité le confirme.

La Libre Pensée a toujours affirmé qu'il n'y a pas de compromis possible entre les Eglises et l'Etat : l'actualité le confirme.

Les libres penseurs, comme tous les vrais républicains, fêteront bientôt le bicentenaire de la Révolution française qui, en proclamant les droits de l'Homme et du citoyen a mis fin à l'asservissement féodal et à l'oppression cléricale, ouvrant ainsi à tous les hommes la voie du progrès et de la démocratie.

La Révolution française a posé le principe d'une instruction publique, égale et obligatoire pour tous. Assurer effectivement, en dépit des inégalités de toute sorte, l'instruction de tous les citoyens, est ainsi devenu le premier des devoirs d'un Etat républicain.

L'œuvre interrompue de la Révolution de 1789-1793 a été reprise par les hommes de la Commune de Paris de 1871 : c'est tout naturellement qu'ils ont affirmé l'Instruction publique, et laïque, comme le premier pas vers l'affranchissement de tout servage économique.

C'est ainsi que la République française fut bientôt dotée de lois scolaires uniques dans le monde, qui ont assuré pendant près de 100 ans, à tous les citoyens, en particulier aux citoyens travailleurs, l'accès à l'instruction, fondement de l'égalité devant la loi et donc de la liberté.

La loi de séparation de l'Etat et des Eglises de 1905 a définitivement rejeté la prétention des confessions, en particulier dans notre pays de l'Eglise catholique, de contrôler les esprits en contrôlant les institutions.

Mais la réaction cléricale a tiré des leçons de sa défaite de 1905. S'infiltrant dans tous les rouages de l'Etat et dans tous les groupements, partis et associations, elle entend imposer, sous couvert de « modernisme », ses conceptions moyenâgeuses.

Depuis la chouannerie jusqu'à aujourd'hui, les visées de la réaction cléricale sont pourtant toujours les mêmes :

- contre la République Une et Indivisible, fondée sur la démocratie représentative, elle exige la « décentralisation » de l'Etat, fondée sur la « démocratie » participative.
- contre l'instruction publique égale pour tous, elle revendique une fausse « liberté de l'enseignement » qui n'est que la négation de la liberté de conscience.

La Libre Pensée s'honore d'avoir toujours fermement expliqué :

- C'est l'égalité des droits et des devoirs.
- C'est la liberté, que les cléricaux veulent ainsi, aujourd'hui comme hier, détruire.

La Libre Pensée se doit aujourd'hui comme hier de vous alerter :

- La République est à nouveau en danger.
- Le parti cléricale, sous quelque étiquette ou apparence qu'il se présente et toute la réaction avec lui, entendent aujourd'hui dicter leurs volontés au pays.

Utilisant des lois récentes, ils entendent imposer que chaque village, chaque quartier ait son école « différente », ouverte aux emprises dogmatiques.

Bien plus, organisés dès longtemps en associations puissantes et largement financées, ils entendent que chaque département, chaque région ait son service propre de santé, d'information, de justice même, etc.

C'est bien la raison pour laquelle les cléricaux ont toujours défendu le statut spécial d'Alsace-Moselle, statut typiquement concordataire, dont les libres penseurs ont toujours exigé l'abrogation.

Sous couvert de « modernisme » c'est l'ancien régime que les cléricaux veulent ressusciter.

C'est l'existence même de la République, c'est la liberté, qui sont en cause.

C'est pourquoi, la Libre Pensée s'adresse solennellement à tous les citoyens, à tous ceux pour qui les principes républicains ne sont pas de vains mots et les appelle à se rassembler autour de la Libre Pensée et à agir pour organiser la résistance et défendre la République une, indivisible et laïque.

### **Déclaration commune de la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation professionnelle Force Ouvrière et de la Fédération nationale de la Libre Pensée (2013)**

Le respect de la laïcité de l'École : une obligation qui s'impose d'abord au ministre de l'Éducation nationale.

Le ministre de l'Éducation nationale a tenu à solenniser la publication de sa charte de la Laïcité dont le but affiché est d'explicitier les notions de Laïcité et de République.

A cette occasion, la FNEC FP-FO et la FNLP tiennent à insister sur le fait que les principes de laïcité, s'ils doivent être explicités, doivent surtout commencés par être appliqués. Dans ce cadre, la FNLP et la FNEC FP-FO insistent sur le fait que le premier garant du respect de la Laïcité, c'est

d'abord l'État qui est notamment comptable de garantir l'application de la loi de 1905 fixant le cadre de la Séparation des Églises et de l'Etat\*.

Or, pour la FNEC FP-FO et la FNLP, il est tout à fait regrettable que le ministre de l'Éducation nationale n'ait pas jugé utile de faire figurer une référence à cette loi dans la charte de la Laïcité, ce qui laisse entrevoir une conception quelque peu réductrice des responsabilités de chacun, et en particulier de celles de l'État.

Par exemple, il faut noter que cette Charte maintient tous les dispositifs de la loi Jospin en matière de « droit d'expression des élèves » qui sont facteurs de présence de signes religieux au sein des établissements scolaires publics.

La FNLP et la FNEC FP-FO, par ailleurs, regrettent que le ministre lui-même ne fasse pas appliquer la loi de 1905 et ne remette pas en cause toutes les attaques à la laïcité initiées par les lois Debré, Guermeur, qui en organisant le financement de l'enseignement privé, notamment confessionnel, sont autant de remises en cause de l'École de la République.

La FNEC FP-FO et la FNLP rappellent à cette occasion que la position traditionnelle des laïques se retrouve dans le slogan « fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée ».

A l'inverse, la FNLP et la FNEC FP-FO s'étonnent que le ministre de l'Éducation nationale juge bon de demander aux établissements privés sous contrat, en particulier ceux dépendant de la hiérarchie catholique, de s'engager à afficher et à respecter sa charte de la Laïcité, injonction qui par nature, tourne le dos au principe de Laïcité, mais n'est pas sans rappeler l'antienne du grand service public unifié d'enseignement prôné par le ministre de l'Éducation Nationale Alain Savary en 1983.

La FNEC FP-FO et la FNLP, attachées à la défense du service public et républicain, dénoncent toutes les tentatives d'unification ouverte ou rampante entre l'Enseignement public et l'enseignement privé.

Pour la FNLP et la FNEC FP-FO, le rappel des principes laïques suppose notamment que le ministère :

- ne tolère plus l'intervention des lobbies religieux dans le contenu des enseignements, notamment en Histoire ou en SVT ;
- donne des consignes quant aux dispenses de cours demandées pour motifs religieux, dispenses qui remettent en cause non seulement le principe de l'enseignement républicain pour tous les élèves mais aussi le principe d'égalité ;
- donne consigne aux recteurs de ne plus organiser de sessions d'examens à l'intérieur d'établissements privés.

La FNEC FP-FO et la FNLP mettent en garde sur le fait que la Laïcité, tout comme l'égalité des droits, ne peut être un principe à géométrie variable suivant le règlement intérieur des établissements, auquel il est pourtant fait référence dans la charte ministérielle.

En particulier La FNLP et la FNEC FP-FO, à la vue des premiers éléments concrets qui remontent des écoles concernées, constate que la création et la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial contenu dans la loi de refondation et dans le décret relatif à la modification des rythmes scolaires, ouvre la voie à l'introduction dans l'École de la République, de multiples associations au caractère laïque très discutable, mais néanmoins financées par les collectivités territoriales afin d'intervenir dans le fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles en lieu et place des fonctionnaires de l'éducation nationale.

C'est ainsi que le Conseil municipal de Paris a voté l'attribution d'une subvention de 13 400 euros, pour sa participation au PEDT, à l'association du diocèse de Paris « Jeunesse de Saint Vincent de Paul ».

En conclusion, la FNLP et la FNEC FP-FO insistent pour que le ministre inverse la tendance actuelle et commence à donner l'exemple en matière de respect des principes et des notions de laïcité, ce qui serait le meilleur des « gestes pédagogiques » dont se réclame le ministre de l'Éducation nationale.

*Paris, le 16 septembre 2013*

*\* Rappel de l'article 2 de la loi de 1905*

*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.*

## **Communiqué de presse confédéral (2024)**

### **Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée !**

Elever les écoles privées au niveau de service public, au même rang que l'École de la République s'inscrit dans la logique de territorialisation et d'éclatement de l'Éducation nationale en une multitude d'établissements à caractère particulier. C'est la logique de l'expérimentation marseillaise.

Pour FO, l'École de la République c'est l'École publique. FO est extrêmement attachée au service public. Le Congrès de Rouen a rappelé la revendication constante des partisans de la laïcité

et du serment de Vincennes de 1960 : « *les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique* ». En ce sens, FO revendique la stricte application de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois qui en ont découlé.

La défense de l'Ecole publique passe également par l'arrêt des suppressions de postes, l'abandon des réformes qui, à l'instar de la réforme des lycées professionnels, défavorisent le public au profit du privé.

Cela ne peut passer par la rémunération au mérite mais par le respect du statut de fonctionnaire, statut qui protège les personnels de toute pression extérieure.

C'est parce qu'elle défend l'Ecole publique que la Confédération FO était aux côtés de sa Fédération, la FNEC FP-FO, dans la grève et la manifestation nationale du 25 janvier.

Paris, le 25 janvier 2024

# FO

## Communiqué de presse

### Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'Ecole privée !

Elever les écoles privées au niveau de service public, au même rang que l'Ecole de la République s'inscrit dans la logique de territorialisation et d'éclatement de l'Education nationale en une multitude d'établissements à caractère particulier. C'est la logique de l'expérimentation marseillaise.

Pour FO, l'Ecole de la République c'est l'Ecole publique. FO est extrêmement attachée au service public. Le Congrès de Rouen a rappelé la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : « *les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique* ». En ce sens, FO revendique la stricte application de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois qui en ont découlé.

La défense de l'Ecole publique passe également par l'arrêt des suppressions de postes, l'abandon des réformes qui, à l'instar de la réforme des lycées professionnels, défavorisent le public au profit du privé.

Cela ne peut passer par la rémunération au mérite mais par le respect du statut de fonctionnaire, statut qui protège les personnels de toute pression extérieure.

C'est parce qu'elle défend l'Ecole publique que la Confédération FO était aux côtés de sa Fédération, la FNEC FP-FO, dans la grève et la manifestation nationale du 25 janvier.

Paris, le 25 janvier 2024

Contacts :

**Frédéric SOUILLOT**

Secrétaire général

Secrétariat général

[fsouillot@force-](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[ouvriere.fr](mailto:ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.86.01

&

**Clément POULLET**

Secrétaire général de la

FNEC FP-FO

[fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)

**FNEC FP**

**FO**